



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le **27 JUIN 2025**
ID : 062-216204735-20250619-25_03_07-DE

DCM 25.03.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
19 juin 2025

Date de convocation :
12 juin 2025

Objet :

**Acquisition de parcelles situées à l'angle des rues
du Docteur Bailliet et Jean Jaurès appartenant aux
Indivisions CARLIER, BLAREL et BOULNOIS**

Votes pour : 20
Vote contre : 0
Abstentions : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet d'aménagement des abords du collège est envisagé en vue de sécuriser le secteur et fluidifier la circulation.



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le **27 JUN 2025**

ID : 062-216204735-20250619-25_03_07-DE

DCM 25.03.07

En effet, il explique que la cohabitation entre collégiens, parents et riverains est particulièrement compliquée aux heures d'entrée et de sortie du collège, notamment en raison des divers modes de déplacements utilisés, mais également des accès multiples à l'établissement.

Il indique à l'assemblée avoir eu une opportunité d'acquisition de terrains à proximité du collège pouvant permettre le projet d'aménagement susvisé. Les propriétaires des terrains concernés ont exprimé leur volonté de vendre l'emprise de terrain nécessaire audit projet au prix de 320 000 €.

Il ajoute avoir sollicité le Département du Pas-de-Calais afin d'obtenir l'accompagnement nécessaire à l'aboutissement du projet, notamment dans la mesure où les aménagements projetés sont à proximité immédiate du collège, et auront une incidence sur les usages de l'établissement. Il souligne également que la commune va entreprendre les démarches administratives nécessaires afin d'obtenir les divers financements possibles.

Enfin, il indique avoir sollicité le pôle d'évaluation domaniale qui a fixé la valeur vénale de l'emprise globale comme suit :

- Parcelles section AE numéros 47, 52, 167, 168, 283 et 453p à hauteur de 250 000 € ;
- Parcelles section AE numéros 451p¹ et 451p², d'une surface très approximative de 760 m², à hauteur de 3 € le m², soit aux environs de 2 280 € ;

↳ La valeur globale est donc estimée à 252 280 €, avec une marge d'appréciation de 15 %, soit 290 122 €.

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale des terrains concernés en date du 7 avril 2025,

Considérant l'importance de garantir la sécurité des abords du collège pour les administrés de la commune,

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles suivantes cadastrées section 575 AE :

Numéro de parcelle	Adresse	Propriétaires
283	25 rue du Docteur Bailliet	Indivision CARLIER Anne-Marie et BLAREL Denise
47	Lieu-dit « La Cense Plaine »	

**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le 27 JUIN 2025

ID : 062-216204735-20250619-25_03_07-DE

DCM 25.03.07

167	2 rue de la Briquèterie	
168	Lieu-dit « La Cense Plaine »	Indivision CARLIER Denis et CARLIER Benoît, dont usufruit au profit de CARLIER Anne-Marie
52	Lieu-dit « La Cense Plaine »	M. CARLIER Denis, dont usufruit au profit de CARLIER Anne-Marie
451p ¹	Lieu-dit « La Cense Plaine »	Indivision CARLIER Anne-Marie, BLAREL Denise et BOULNOIS Marie-Louise
451p ²		
453p		

- **FIXE** le prix de vente de l'ensemble de ces parcelles à TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (320 000 €) ;
- **PRÉCISE** que les frais de division des parcelles cadastrées section 575 AE numéros 451 et 453, ainsi que les frais de rédaction de l'acte global seront pris en charge par la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 juin 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

